

Fiche résumée : **THANATOPRACTEUR**

MÉTIERS APPARENTÉS

Pas de métiers apparentés

CODES

ROME1999 : 11 141

DESCRIPTIF

Le thanatopracteur dispense des soins qui ont pour finalité de **retarder la thanatomorphose et la dégradation du corps**, par drainage des liquides et des gaz qu'il contient et par injection d'un produit biocide (art L 2223-19-1 du code général des collectivités territoriales).

Ces soins permettent une conservation temporaire du corps et ainsi facilitent l'acceptation du deuil.

Environ 30% des interventions de thanatopraxie se déroulent au domicile du défunt; la durée moyenne de ces interventions est de 1h30, durée pouvant aller jusqu'à 5 heures. Le thanatopracteur peut effectuer de 3 à 8 soins par jour.

Certaines causes de décès interdisent cette pratique (liste des maladies transmissibles par Arrêté du 20 juillet 1998 modifié par un arrêt du Conseil d'Etat du 29 novembre 1999).

CARACTÉRISTIQUES MÉDICO-PROFESSIONNELLES



Lieux de travail

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- chambre funéraire, chambre mortuaire (ambiance thermique inconfortable)
- domicile du défunt (exiguïté du local)

> Nuisances (préventions)

- ambiance thermique inconfortable
- exiguïté du local



Organisation du travail

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- travail géré seul (isolement psychologique, manquer de moyens ou de temps pour faire un travail de qualité, surcharge de travail ressentie)
- contact avec les clients (travail imposant un contrôle permanent ou excessif des émotions)
- horaire variable (horaire générant une perturbation de la vie sociale et familiale)
- mode opératoire imposé
- respect des procédures de sécurité (rythme générant une majoration des contraintes)
- déplacements de durée variable (horaire générant une perturbation de la vie sociale, rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale)

> Nuisances (préventions)

- isolement psychologique (favoriser le travail en réseau)
- humeur des familles générant une charge mentale particulière (former à la CAT face à des personnes différentes, former à la CAT face à des personnalités difficiles)
- travail imposant un contrôle permanent ou excessif des émotions
- horaire ou rythme générant une perturbation de la vie sociale et familiale

> Effets sur la santé

- souffrance mentale
- réaction aiguë à un facteur de stress



Tâches

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- effectuer le contrôle administratif
- installer le matériel de thanatopraxie, ranger le matériel de thanatopraxie (port de charge de taille et de poids variable, postures multiples)
- s'équiper en EPI
- préparer le matériel et les solutions en thanatopraxie (produits chimiques)
- préparer le corps (travail sous contrainte de temps imposé)
- effectuer les soins de conservation du corps (port de charge de taille et de poids variable, postures multiples, agent biologique, AES, produits chimiques)
- nettoyer le matériel de thanatopraxie (AES, agent biologique, produits chimiques)
- effectuer les soins esthétiques du défunt
- conduire un Véhicule Léger (déplacement routier, contraintes de la conduite VL professionnelle, posture assise prolongée de conduite)

> Nuisances (préventions)

- port de charge de taille et de poids variable (prévenir les risques liés à la manutention manuelle : utiliser des aides à la manutention, porter des chaussures de sécurité, informer et former à la manutention manuelle, proposer une formation action PRAPE)
- postures multiples
- produits chimiques
- travail sous contrainte de temps imposé
- agent biologique (informer sur le risque infectieux, , porter des lunettes ou une visière de protection, porter des gants appropriés à l'activité, former le personnel au bionettoyage, respecter les règles d'hygiène)
- AES (former à la CAT en cas d'AES, utiliser des conteneurs à seringues, porter des gants appropriés à l'activité)
- situation entraînant une charge émotionnelle
- déplacement routier (prévenir le risque routier)
- contraintes de la conduite VL professionnelle (utiliser des véhicules appropriés, respecter l'interdiction d'utilisation du téléphone au volant en conduisant, former le conducteur de véhicule léger, informer sur risque routier et affections incompatibles avec la conduite, informer sur la prise de substances et la conduite)

> Effets sur la santé

- maladies infectieuses et parasitaires : maladies dues au VIH, hépatites virales RG 45 (liste limitative)
- troubles musculo squelettiques RG 57 (liste limitative)
- cervicalgie, dorsalgie, lombalgie
- troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes
- AVP, lésions traumatiques de plusieurs parties du corps



Outils et équipements

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- valises du thanatopracteur (port de charge de taille et de poids variable)
- matériel à usage unique (scalpel, matériel de suture, EPI jetables) ou multiple (trocard et tuyau d'aspiration canules et tubulures d'injection, pinces de Kocher, table de thanatopraxie, conteneurs DASRI)
- véhicule léger

> Nuisances (préventions)

- port de charge de taille et de poids très variable (prévenir les risques liés à la manutention manuelle : utiliser des aides à la manutention, porter des chaussures de sécurité, informer et former à la manutention manuelle, proposer une formation action PRAPE)

> Effets sur la santé

- troubles musculo squelettiques des membres RG 57 (liste limitative)
- rachialgies



Produits, matériaux et publics concernés

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- PRODUITS
- eau de javel
- déchets médicaux (virus, AES, microorganismes en milieu de santé)
- cire épilatoire
- fluide de conservation (methanol, formaldéhyde)
- colles en thanatopraxie
- PUBLICS
- personnels d'établissement de soins
- familles endeuillées (situation entraînant une charge émotionnelle, confrontation avec la souffrance et la mort)

> Nuisances (préventions)

- eau de javel (former à l'utilisation de l'eau de javel)
- AES (former à la CAT en cas d'AES, utiliser des conteneurs à seringues, porter des gants appropriés à l'activité)
- microorganismes en milieu de santé (veiller à l'hygiène des mains, former à la CAT en cas d'AES)
- methanol
- formaldéhyde (substituer, capter au point d'émission, aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique, porter des gants en nitrile, informer sur le risque cancérigène, mutagène, reprotoxique)
- confrontation avec la souffrance (favoriser l'analyse de la pratique, et les groupes de paroles, favoriser le travail en réseau)

> Effets sur la santé

- eczéma de mécanisme allergique RG 65
- allergies cutanées
- maladies dues au VIH
- hépatites virales RG 45 (liste limitative)
- tuberculose RG 40 (liste limitative)
- kératoconjonctivite virale RG 80 (liste limitative)
- eczéma, dermite irritative, rhinite RG 43
- affections cancéreuses provoquées par l'aldéhyde formique RG 43bis (liste limitative)



Tenue de travail

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- blouse, surblouse
- masque
- lunettes de protection
- gants à usage unique, gants adaptés aux produits chimiques utilisés
- surchaussures

● SANTE ET TRAVAIL

Les différents **tableaux de maladies professionnelles** pouvant être concernés dans cette profession sont : 40, 43, 43bis, 45, 57, 65, 80.

● CONCLUSION

Le thanatopracteur est exposé à un grand nombre de risques : chimique, biologique, postural.... Son travail se fait souvent dans un temps contraint avec une charge émotionnelle notable.

Fiche résumée du 26/01/2017 issue de la **FMP Thanatopracteur** consultable sur <http://www.fmpcisme.org>